



Mithra obtient un nouveau brevet stratégique pour Estelle® au Japon

- **Estelle®**, le produit candidat de contraception orale de Mithra, vient de décrocher un brevet au Japon pour l'indication dysménorrhée, un marché quatre fois plus grand que celui de la contraception
- L'obtention de ce brevet représente une étape cruciale pour la commercialisation d'Estelle® par Fuji Pharma au Japon et dans l'ASEAN¹, soit un marché total de 400 millions d'euros par an
- Grâce à une solide stratégie de Propriété intellectuelle, Estelle® sera protégée de toute concurrence générique sur le marché japonais jusqu'en 2037, avec une extension de brevet potentielle de maximum 5 ans.

Liège, Belgique, 8 août 2019 - 7:30 CEST - Mithra (Euronext Bruxelles : MITRA), société spécialisée dans la santé féminine, a le plaisir d'annoncer l'obtention d'un nouveau brevet pour Estelle® au Japon pour l'indication dysménorrhée². Estelle® est un contraceptif oral combiné (COC) candidat de Mithra, composé de 15 mg d'Estetrol (E4) et de 3 mg de drospirénone (DRSP).

Mithra considère le Japon comme l'un de ses territoires cibles prioritaires pour Estelle®, essentiellement en raison de la taille importante de son marché et de sa politique de prix. Ce nouveau brevet donne accès au marché de la dysménorrhée qui est quatre fois plus grand que celui de la contraception, grâce en grande partie aux taux de remboursement particulièrement attractifs qui prévalent pour les produits commercialisés dans cette indication. Ensemble, les marchés japonais de la contraception et de la dysménorrhée représentent au moins 270 millions d'euros par an³.

Mithra a déjà conclu un partenariat pour la commercialisation d'Estelle® au Japon, mais aussi dans la région ASEAN où le marché annuel de la contraception représente environ 130 millions d'euros. En août 2016, le Groupe a en effet conclu un accord de licence et d'approvisionnement exclusif de 20 ans avec Fuji Pharma, leader dans le domaine de la Santé des femmes au Japon. Les conditions de l'accord prévoient un acompte, des paiements d'étape, des revenus récurrents basés sur des quantités annuelles minimales (QAM) et d'autres redevances commerciales. Cet accord représente une valeur potentielle d'au moins 450 millions d'euros sur la période considérée.

¹ Association of Southeast Asian Nations (Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Vietnam)

² La dysménorrhée désigne le symptôme des règles douloureuses.

³ IQVIA 2017

Consolidation de la stratégie de PI

La délivrance de ce brevet relatif à la prise en charge de la dysménorrhée prolonge la protection de la Propriété intellectuelle d'Estelle® au Japon jusqu'en 2037. Par ailleurs, Mithra va introduire une demande d'extension de brevet basée sur l'autorisation de mise sur le marché d'Estelle® au Japon, ce qui pourrait étendre la durée de vie du brevet de 5 ans maximum. Cette demande de brevet pour la dysménorrhée a également été déposée dans une vingtaine de pays, principalement en Asie et en Amérique latine où le marché de la dysménorrhée est particulièrement attractif en termes de volume de vente et de politique de prix.

Mithra développe et consolide continuellement son portefeuille de Propriété intellectuelle afin de renforcer et d'étendre son patrimoine PI autour de l'Estetrol (E4). Il regroupe désormais 31 familles de brevets déposés dans le monde, de la synthèse de l'Estetrol à ses utilisations dans un large éventail d'indications, dont la ménopause, le traitement contre le cancer et la neuroprotection.

François Fornieri, CEO de Mithra Women's Health déclare : « *Ce nouveau brevet au Japon joue un rôle primordial dans la stratégie de commercialisation d'Estelle® sur ce marché à fort potentiel tant en termes de volume que de valeur, en particulier en prenant en compte la double indication pour la contraception et la dysménorrhée. Avec nos 31 familles de brevets, nous avons désormais bâti une solide protection de propriété intellectuelle autour d'Estelle® et plus largement autour de notre portefeuille de produits basés sur l'Estetrol. Cette protection préserve nos innovations de toute concurrence éventuelle dans une grande majorité de pays à travers le monde.* »

Pour plus d'information, merci de contacter :

Maud Vanderthommen (Press) : +32 473 58 61 04 – press@mithra.com

Alexandra Deschner (IRO) : +32 490 58 35 23 - investorrelations@mithra.com

A propos de Mithra

Mithra (Euronext : MITRA) s'engage à offrir des alternatives innovantes dans le domaine de la santé féminine en mettant particulièrement l'accent sur la contraception et la ménopause. L'objectif de Mithra est de développer de nouveaux produits qui répondent aux besoins des femmes en termes de sécurité et de facilité d'utilisation. Ses trois produits candidats phares sont basés sur l'Estetrol (E4), un œstrogène natif unique : Estelle®, un contraceptif oral de cinquième génération, PeriNesta®, le premier traitement oral complet pour la périménopause, et Donesta®, un traitement hormonal de nouvelle génération. Par ailleurs, la société développe et produit des solutions thérapeutiques complexes et offre à ses partenaires un éventail complet de services en matière de recherche, de développement et de production au sein de sa plateforme Mithra CDMO. Basée à Liège (Belgique), Mithra a été fondée en 1999 en tant que spin-off de l'Université de Liège par François Fornieri et le Pr Dr Jean-Michel Foidart. Pour plus d'informations, consultez le site corporate : www.mithra.com

Information importante

Ce communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, comprenant des mots tels que « croit », « estime », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention de », « pourrait », « peut », « projette », « poursuit », « en cours », « potentiel », « vise », « cherche à » ou « devrait » et comprennent également des déclarations de la Société

concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.

Vous souhaitez recevoir nos communiqués de presse par email ?
Inscrivez-vous à notre mailing list sur investors.mithra.com